



Défaut sur cuisine aménagée

Par **chantal del peso**, le **24/10/2017** à **11:04**

Bonjour,

j'ai acheté en 2007 une cuisine aménagée qui présente aujourd'hui des défauts sur les façades . Le magasin qui m'a vendu cette cuisine n'existe plus aujourd'hui mais a été racheté par une autre enseigne . Cette autre enseigne me propose de remplacer cette cuisine ce qui à mes yeux est correct. Toutefois elle renonce à me faire bénéficier de la garantie commerciale ni d'aucune garantie légale des vices cachés ou de conformité, ce qui m'inquiète. Dois je accepter cela ou exiger une garantie.

Merci de me conseiller